

Présentation du GT urbanisme

Réunion du Groupe National Milieux Humides
18/12/2015



Panorama général des actions urbanisme

ACTIONS

Quels besoins des acteurs ?

- Sensibilisation
- Partage d'expériences entre collectivités
- Connaissance des outils, méthodes et acteurs pouvant les aider

- 7 actions à des stades différents d'avancement : **terminé, en cours,** en cours d'engagement
- Actions pilotées par le MEDDE (DEB / DHUP / CGDD) avec certaines mises en œuvre par le Cerema
- Trois principales dominantes :
 - Sensibilisation
 - Connaissance & méthodologie
 - Prise en compte des milieux humides dans d'autres politiques publiques

FONCTIONNEMENT



Panorama général – états d'avancement

ACTIONS

SENSIBILISATION

32 - Publier un recueil d'expériences issues du 1er Grand Prix « Zones humides en milieu urbanisé »

TERMINE - Publié en janvier 2015

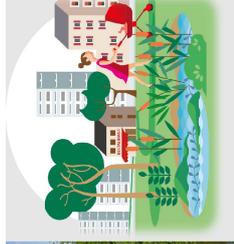
33 - Publier des brochures pédagogiques à l'attention des décideurs

EN COURS – 1^{er} volet : Brochure sur l'intégration des MH dans l'aménagement urbain terminée

34 - Lancer un nouveau Grand prix « milieux humides et urbanisation »

Engagé en 2016

FONCTIONNEMENT



Panorama général

ACTIONS

CONNAISSANCE/METHODOLOGIE

35- Publier des fiches thématiques « milieux humides et urbanisation »

EN COURS : Premières fiches en lien avec les autres actions

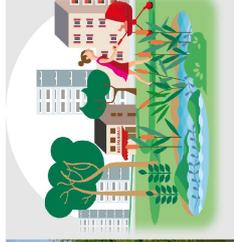
Autres fiches à définir

36- Prévenir les conflits d'usages en zones urbaine et périurbaine

EN COURS : État des lieux bibliographiques achevé début 2016

État des lieux territorial en 2016

FONCTIONNEMENT



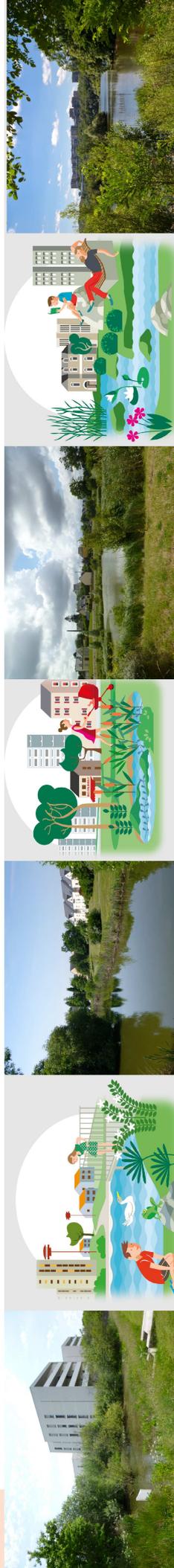
Panorama général

ACTIONS

INTEGRATION DES MH DANS D'AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES

- 37- Intégrer les milieux humides dans le référentiel du label EcoQuartier**
 - Finalisation début 2016 d'une fiche sur l'intégration des MH dans les écoquartiers
 - Travaux sur l'intégration dans le référentiel en 2016
- 38- Renforcer la prise en compte des milieux humides dans le cadre des PLU intercommunaux (PLUi)**
 - 2014/2015 Prise en compte de la problématique MH dans les Clubs PLUi

FONCTIONNEMENT

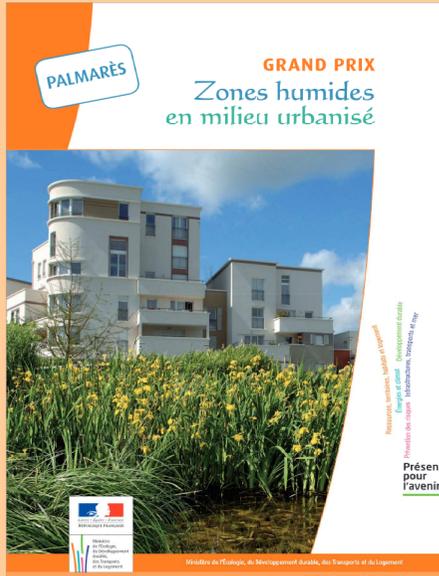


Action 32 : Publier un recueil d'expériences issues du 1^{er} Grand Prix « Zones humides en milieu urbanisé »

METHODE



Entretiens avec les acteurs



Grand Prix Zones humides en milieu urbanisé

Valorisation de collectivités

Thèmes

Planification

Préservation de la biodiversité

Gestion des crues et des eaux pluviales

Aménagement urbain

Sensibilisation, éducation

Capitalisation de connaissances



Comité de pilotage :

MEDDE ; Cerema ; AFEPTB ; Agence d'urbanisme ; Elu ; Ramsar France ; DDT ; Paysagiste conseil

Production et diffusion de bonnes pratiques

Résultats

Recueil d'expériences Milieux humides et aménagement urbain

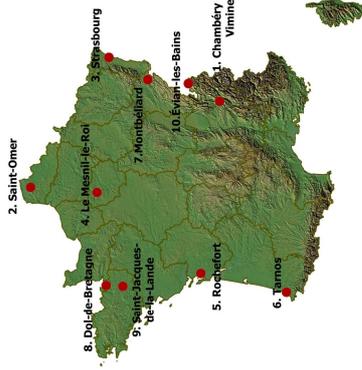
5 parties

Histoire du projet

Contexte
Genèse et objectifs
Gouvernance
Composantes du projet
Lien avec le milieu urbain
Gestion
Bilan et perspectives

Interviews d'acteurs

Zooms méthodologiques



54 PRISE EN COMPTE DES MILIEUX HUMIDES DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME



Vue d'ensemble du marais (source : © Agence d'urbanisme et de développement de la région de Saint-Omer)

Un territoire naturel riche mais sensible et complexe à gérer

Le marais audomarois comprend près de 13 200 parcelles de terre et d'eau appartenant à 3 950 propriétaires. Il se caractérise donc par un découpage parcellaire morcelé et une multitude de propriétaires et d'usages à consulter et à sensibiliser sur les enjeux de sa gestion et de sa préservation. Le milieu ressemble en effet une grande diversité d'usages – maraîchage, élevage, pêche, chasse, activités nautiques, randonnée, navigation commerciale... – qui peut générer des conflits se cristallisant principalement autour de la gestion de l'eau. L'équilibre entre ces différentes activités est fragile et rend complexe la préservation du marais d'où la nécessité de mener une réflexion globale.

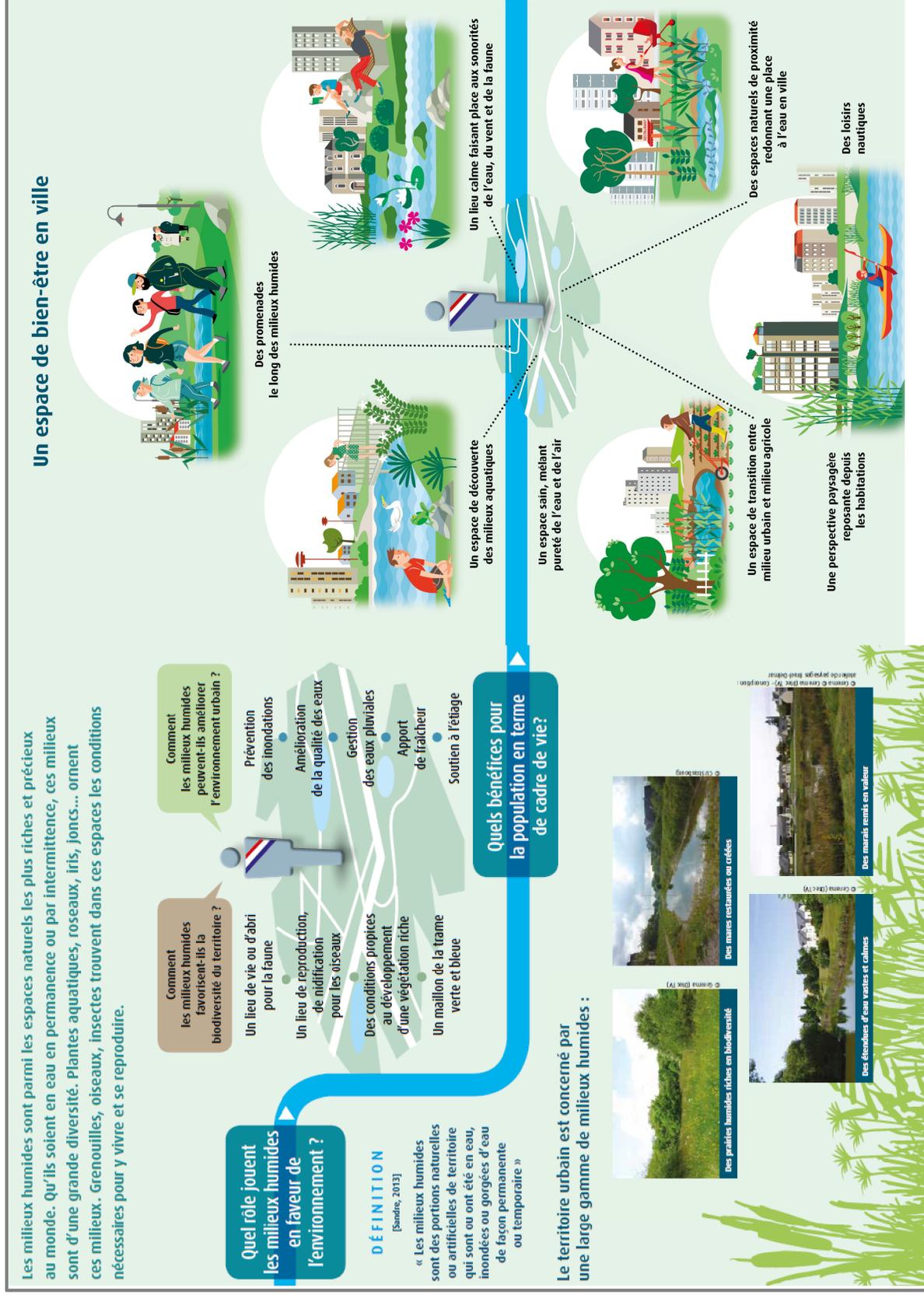
La parole à...

ANTOINE VERCRUYSE,
responsable du pôle planification territoriale
à l'agence d'urbanisme de Saint-Omer

Quels sont les défis de gestion du marais audomarois ?

Le marais Audomarois abrite de multiples usages (agriculture, tourisme, loisirs, ...) qu'il convient de concilier. Il s'agit par ailleurs d'un territoire au foncier très morcelé détenu essentiellement par des propriétaires privés. Cette multifonctionnalité constitue l'intérêt du milieu mais nécessite une concertation permanente de l'ensemble des acteurs. Cette démarche est assurée par le groupe de travail Marais animé par le Parc Naturel Régional et la Communauté d'Agglomération.
En ce qui concerne les documents de planification, le marais audomarois s'étend sur un territoire intercommunal et interdépartemental. Il est donc nécessaire de garantir la cohérence du contenu réglementaire des différents documents d'urbanisme. Cette ambition identifiée dans le document d'objectifs collectifs sera facilitée par l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal de l'agglomération de Saint-Omer.

Quels bénéfices ? Quelles actions ? Qui peut aider ? + 5 fiches détaillées



Action 34 : Lancer un nouveau Grand Prix Milieux humides et urbanisation

- Première édition en 2011
33 candidatures
- Une valorisation du concours par les candidats primés

- Les enjeux du 2nd Grand Prix

Poursuivre la dynamique du 1^{er} grand Prix

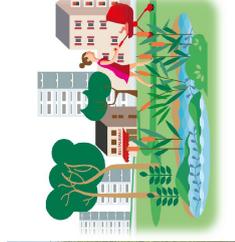
Une représentation des collectivités sur l'ensemble du territoire national

Étudier la possibilité d'intégrer le label Ville Ramsar

- Modalités

Mise en place du comité de pilotage début 2016

Organisation du règlement, partenaires au premier semestre



Action 38 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans le cadre des PLU Intercommunaux (PLUi)

- **Le contexte**
 - Nécessité de connaissance des doctrines locales
 - Mise en place des PLUi.
- **Volets de l'action - en cours de définition**
 - Évocation de la thématique Milieux humides dans les clubs PLUi/TVB.
 - Evocation des MH dans le guide d'accompagnement sur les PLU/PLUi
 - Veille sur les doctrines territoriales relatives à l'intégration des MH dans les documents d'urbanisme
 - Établissement d'enseignements sur la prise en compte des MH dans les documents d'urbanisme

Modalités

- Deux réunions en 2015 : Mars (1/2 journée) et Fin octobre (1 journée)
- Composition du GT

ETAT

DEB
DHUP
CGDD
CGEDD
DREAL
DDT
MAAF
Cerema
(animateur)

ASSOCIATIONS

Association Française des Ingénieurs
Écologues (AFIE)
Association Française des Établissements
publics Territoriaux de Bassin (AFEPTB)
Association Humanité et Biodiversité

Représentant de collectivité locale

Assemblée des Communautés de France
(ADCF)

Fédérations & pôle-relais

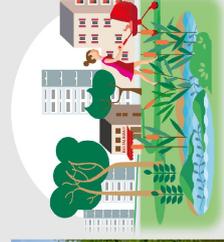
Fédération des Parcs Régionaux de France
(FPNRF)
Fédération Nationale des Syndicats
d'Exploitation Agricole (FNSEA)
Fédération nationale des Agences
d'Urbanisme (FNAU)
Unicem
Forum des Marais Atlantiques

- Une dizaine de membres par séance
- Richesse & Diversité des débats : Des témoignages sur les pratiques et attentes territoriales



Perspectives

- Maintien de réunions sur la journée
- 2 à 3 réunions en 2016 ; première d'ici fin mars
- Ouverture à des collectivités /représentants de collectivités complémentaires (AITF ; AMF ; ...)
- Des sujets attendus en 2016 :
Grand Prix, Planification, Écoquartiers



MERCI DE VOTRE ATTENTION

